

MANUFACTURE D'ALLUMETTES HOP-THANH, CHOLON

Les causes d'insuccès
de nos entreprises commerciales et industrielles
par E.A. [= Écho annamite]
(*L'Écho annamite*, 10 juillet 1920)

[...] Si les Chinois réussissent souvent, c'est qu'ils ont le coup d'œil juste. Ils choisissent les meilleurs emplacements, ce qui est essentiel pour l'établissement d'un comptoir commercial.

Ce qui est plus remarquable encore, c'est que des industries nouvelles, comme celles des allumettes, à Cholon, prennent racine tout de suite, sans tâtonnement, on dirait, presque sans efforts. Ce sont des entreprises bien combinées. [...]

La hausse des allumettes
(*L'Écho annamite*, 24 mai 1923)

Le *Courrier saïgonnais* a consacré récemment deux articles à cette question et a semblé conclure que le commerçant chinois était en la circonstance un grand voleur qui avait dépassé la mesure.

Cette conclusion n'a étonné personne ; les commerçants n'ont-ils pas le même dieu que les voleurs ?

Mais, au fond, les commerçants chinois n'ont-ils en vue que les bénéfices à réaliser dans cette affaire ? Certaines coïncidences font penser que leur but est plus vaste et qu'il n'est rien moins que la ruine d'une industrie française.

On sait que deux manufactures d'allumettes se disputent actuellement le marché local : la manufacture chinoise de Cholon dénommée Hop-Thanh et celle française de Benthuy.

Or, les allumettes de la manufacture de Cholon sont de beaucoup inférieures à celles de Benthuy, et, naturellement, les consommateurs, à prix égal, préfèrent celles-ci à celles-là.

Il en était ainsi du moins avant la hausse des allumettes.

Survint le relèvement des taxes sur les allumettes. Les fabricants en profitèrent pour majorer le prix de vente et les détaillants vendirent, au lieu d'un sou la boîte trois sous les deux.

En confrontant les deux hausses : hausse des taxes et hausse du prix de vente, on s'aperçut que la dernière était plus qu'exagérée. La presse locale se fit l'écho des doléances du public et protesta véhémentement contre cette exagération. Les fabricants émus consentirent, moyennant certains arrangements, à baisser le prix de vente dans une proportion notable. C'est ainsi que les allumettes chinoises de Cholon sont vendues depuis lors un sou la boîte. Mais les allumettes de Benthuy continuent à être détaillées trois sous les deux boîtes !

Et le boy de M. Babut de crier au voleur !

Pourquoi cette différence de prix ?

A mon avis, voici la réponse plausible à cette question.

Puisque, à prix égal, les consommateurs préfèrent les allumettes de Benthuy à celles de Cholon, pour que celles-ci puissent être écoulées, il faut que leur prix soit inférieur à celui de leurs concurrentes, autrement dit, que le prix des allumettes de Benthuy soit rendu inaccessible aux petites bourses.

A cet effet, les manufacturiers chinois de Cholon se seraient entendus avec le comprador chinois de la maison Denis-Frères, de Saïgon, agent général des allumettes de Benthuy — rien n'est plus facile que l'entente entre Chinois lorsque leurs intérêts sont en jeu — pour que les détaillants soient mis dans l'obligation de vendre 3 sous les 2 boîtes. Et le tour est joué !

On objectera qu'en agissant ainsi, le comprador chinois de la maison Denis Frères écoule difficilement ses allumettes, puisqu'il y aurait moins de consommateurs — c'est le cas actuel — et ses bénéfices diminueraient d'autant. Possible, mais ses pertes seraient largement compensées par les indemnités qu'il ne manquerait d'exiger des fabricants chinois de Cholon.

Telles sont les réflexions que m'a suggérées cette question de la hausse des allumettes, qui serait plus exactement dénommée « Hausse des allumettes de Benthuy ». Êtes-vous de mon avis, mon cher M. Babut ?

Si oui, vous rendriez service non seulement aux pauvres, qui souffrent beaucoup de cet état de choses, mais encore à la maison Denis-Frères et à la manufacture de Benthuy, en signalant à ces dernières les réflexions dont je viens de vous faire part.

Dans le cas où il serait prouvé que le comprador chinois a trahi les intérêts de ses patrons au profit de ses compatriotes, je me permettrais de formuler le vœu que la Maison Denis-Frères n'accordât plus exclusivement sa confiance aux Chinois et qu'elle fit un essai avec les Annamites, et j'ai la conviction qu'elle n'aurait pas à s'en repentir.

Un pauvre.

Chronique de Cholon
Tamponnement
(*L'Écho annamite*, 20 août 1925)

Un accident d'auto s'est produit hier devant la manufacture des allumettes. La « Talbot » appartenant à M. Lacoste, directeur de l'usine électrique à Cholon, conduite par M. Bresset, sous-directeur dudit établissement, a tamponné les tuyaux d'égout qui se trouvaient en bordure de la route.

Pas d'accident de personne.

L'auto eut des dégâts important.

Chronique de Cholon
Coups et blessures
(*L'Écho annamite*, 10 mai 1929)

A. Djamrouse. 35 ans, musulman 89.594, gardien à la manufacture d'allumettes, boulevard Drouhet, y demeurant, et Abdul RaXXd, 35 ans. musulman, gardien sans emploi, demeurant même adresse, ont été arrêtés et déférés au Parquet pour coups et blessures volontaires et séquestration sur la personne de Nguyen cong Hoa, 40 ans, garde-barrière au boulevard Lacaze, domicilié près du passage à niveau n° 104

bis.
